



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La directrice régionale

**Direction Régionale
de l'Economie, des Entreprises,
du Travail et des Solidarités**

DREETS de Corse

Ajaccio, le 01 mars 2022

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Budget opérationnel de programme 177 (BOP 177)

« Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »

Bilan 2021 – Pour information

1. La dotation

Au 31 décembre 2021, le montant total de l'enveloppe notifiée à la Corse et mise à disposition dans le cadre de la mise en œuvre des politiques relevant du BOP 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » s'est élevé à : **6 539 467 € en AE et 6 571 526 € en CP**

Cette dotation, en augmentation de 13,52 % par rapport à l'enveloppe 2020 (après neutralisation des financements exceptionnels de 2020 liés à la crise sanitaire), a été répartie comme suit :

Domaines fonctionnels	Corse du Sud	Haute-Corse	Actions régionales	Evolution / 2020
Veille sociale *	550 820	301 088		+33%
Hébergement d'urgence *	711 277	317 828		+10,5 %
Dotation régionale limitative des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	1 410 340	1 306 070		+0,54%
Logement adapté *	736 600	813 596	284 000	+41,82%
Conduite et animation des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale			3 670	-52,23%
Total	3 409 037 52%	2 770 464 42,5%	287 670 5,5%	+13,52%

En conformité avec les orientations nationales, on constate une augmentation des financements des actions de veilles sociales qui correspond à la notion « d'aller vers » afin de détecter au mieux les publics en difficultés, ainsi qu'une augmentation des financements des places de logement adapté qui correspond à la mise en œuvre de la politique du logement d'abord.

Enfin, l'augmentation du budget dédié à l'hébergement d'urgence vient de l'anticipation financière de l'ouverture du dispositif d'accueil des grands marginaux porté par la Fraternité du Partage.

2. État des lieux

Au 31 décembre 2021, le parc « Accueil, Hébergement, Insertion » comprenait :

- **Prise en charge de première intention - veille sociale :**
2 maraudes : 1 par département dont l'une s'est professionnalisée pour devenir un SAMU social
4 accueils de jours : 3 en Corse du Sud, 1 en Haute-Corse
- **Hébergement d'urgence :**
106 places (8 nouvelles en 2021) réparties comme suit : 61% en Corse du Sud et 49% en Haute-Corse.
- **Dispositif d'insertion :**
168 places : 58% en Corse du Sud (97), 42% en Haute-Corse (71)
4 CHRS : 2 en Corse du Sud, 2 en Haute-Corse
73 places d' « Allocation Logement Temporaire » : 78% en Corse du Sud et 22% en Haute-Corse
- **Logement adapté :**
237 places d'intermédiation locative (+15) : 63% en Corse du Sud et 37% en Haute-Corse
72 places de pensions de famille (+ 16) : 1,3% en Corse du Sud, 98,7% en Haute-Corse
62 places en résidences sociales (exclusivement en Corse du Sud)
259 places en foyer de travailleurs migrants (exclusivement en Corse du Sud)
29 places en foyer de jeunes travailleurs (exclusivement en Corse du Sud)
29 places dans le dispositif spécifique « un chez soit d'abord »

Perspectives 2022 – Pour avis

3. La dotation

La dotation notifiée le 22 février 2022 s'élève à :

AE	CP
5 917 812 €	5 972 546 €

La dotation 2022 comporte une réserve de précaution appliquée au niveau du programme. Contrairement à l'an passé, cette réserve n'est pas connue pour la région. Les conditions de levée de cette réserve ne sont pas encore déterminées. Les actions pérennes seront priorisées dans l'attente du déblocage de la réserve.

4. La stratégie 2022

L'instruction en date du 26 mai 2021 émanant du Ministère chargé du logement a rappelé la stratégie du Gouvernement en matière de lutte contre le sans-abrisme.

Dans un premier temps, il s'agit de maintenir le parc d'hébergement généraliste au niveau haut de 200 000 places jusqu'à fin mars 2022 et entamer sa transformation dans le cadre du plan Logement d'abord avec les objectifs suivants :

- diminution nette en 2021 de 3000 places, en priorité des places exceptionnelles précaires et hôtel,
- transformation qualitative en 2021 de 7000 places d'hôtels en places d'hébergement d'urgence,
- fin de la gestion au thermomètre et dans l'urgence,
- amplification dès 2021 des efforts de transformation de l'offre en faveur de la fluidité par l'accès au logement avec création de places IML+ (en plus de l'objectif IML classique) ciblées en priorité sur des personnes isolées ou présentant un besoin d'accompagnement élevé et sur la base de 5 000 € par an et par place.

Ainsi, il a été demandé, en juin dernier, de proposer une trajectoire 2022 d'évolution du parc d'hébergement portant sur ces principes et comportant également les besoins recensés en matière de veille sociale et d'accompagnement social lié à l'hébergement.

Au plan régional, la trajectoire proposée reprend ces priorités stratégiques avec le déploiement d'actions à court terme permettant de développer l'accès au logement notamment les pensions de famille pour à moyen terme réduire le recours à l'hébergement d'urgence (2024 au plus tard).

Orientations régionales 2022 :

- Renouveler les plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) en partenariat avec la collectivité de Corse : élaboration nécessaire d'un diagnostic régional (type diagnostic à 360° de 2015) permettant d'adapter aux besoins du territoire et des publics,

- Renforcer l'accès au logement (lever les freins locaux sur l'IML, coût moyen à la place, mobiliser les bailleurs privés)
 - Renforcer le partenariat avec l'ANAH par la mise en place d'une journée d'information et de sensibilisation des bailleurs privés
 - Développer les pensions de famille notamment en Corse-du-Sud (Ajaccio, Porto-Vecchio)
 - Stabiliser l'existant dans l'attente de la montée en charge de l'IML et des pensions de famille
 - Mise en œuvre de projets locaux spécifiques : ouverture de résidence d'accueil; mesures courtes d'accompagnement des publics avec la collectivité de Corse.

- **Renouveler les plans départementaux d'actions :**

La nécessité de mieux connaître le public et une nécessaire adaptation des réponses :

Actuellement, les SIAO ne disposent pas de moyens d'observation sociale, ce qui limite l'analyse fine du public en demande et ses besoins. D'autre part, en dehors des pôles urbains, il n'y a pas de prise en charge, ce qui semble influencer l'absence de recours de la part des résidents de ces territoires.

Par ailleurs, les caractéristiques de la Corse tant par sa population, que par son offre immobilière et sa géographie, génèrent une nécessaire adaptation des réponses. C'est pourquoi, la DREETS souhaite se saisir du renouvellement des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)^[1] pour financer un diagnostic régional permettant de disposer d'une vision territorialisée des problématiques. Cette vision régionale précise des besoins, contribuera à faire valider le financement de dispositifs spécifiques.

La professionnalisation des acteurs

Le portage de projets structurants nécessite le renforcement de la professionnalisation de certains opérateurs. Or, il s'agit bien d'un enjeu essentiel à la qualité de la prise en charge. Cela passe par le renforcement de la formation des travailleurs sociaux notamment sur les spécificités de l'accompagnement des publics ainsi que par le recrutement de professionnels qualifiés.

- **Stabiliser l'existant:**

S'agissant des centres d'hébergement et de réinsertion, ils occupent une place centrale dans le secteur à des coûts faibles (sur 4 CHRS, 1 seul présente des coûts supérieurs aux tarifs plafonds). Actuellement, ils parviennent à maintenir leur équilibre budgétaire grâce à leurs économies antérieures. Toutefois, leur financement nécessite un re-soclage de la dotation régionale limitative DRL par la prise en compte de spécificités Corses telle que l'indemnité régionale de transport Corse (ITRC).

Pour les 186 places existantes sur le territoire insulaire, les besoins financiers identifiés lors de la dernière campagne budgétaire **s'élèvent à 2 887 953 €, soit une augmentation de 138 115 €** de la dotation actuelle (2 749 838 €). Il est à noter que cette enveloppe resterait encore inférieure **de 496 278 € à une application stricte des tarifs plafonds.**

Par ailleurs, des dispositifs innovants ont été lancés (lieu d'accueil innovant pour personnes en situation de grande marginalité à Ajaccio, mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord à Porto-Vecchio).

Il est souhaitable d'attendre leur effectivité afin de pouvoir évaluer leurs effets et permettre de revoir l'organisation générale de l'offre.

^[1] L'objectif des PDALHPD est de définir, conjointement avec la Collectivité de Corse, les mesures destinées à répondre aux besoins en logement et en hébergement des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement.